

Délibération n° 094 du Comité syndical

Présents : 31

Excusés : 19

Absents : 19

Adopté : unanimité

- Séance du 1^{er} juin 2007 -

Le Comité syndical, convoqué conformément à la loi, s'est réuni en séance publique à Hochfelden

Présidence : Robert GROSSMANN

Secrétaire : Daniel HOEFFEL

Affectation du résultat de fonctionnement

Le Comité syndical, sur proposition du Président, après en avoir délibéré,

Vu le besoin de financement constaté en section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 39 462,02 € comme suit :

- Affectation en réserve au compte 1068

39 462,02 €

*Adopté par le Comité syndical
en date du 1^{er} Juin 2007*

Pour extrait conforme

Robert GROSSMANN
Président du Syndicat mixte
pour le SCOTERS